



## Temps de l'indemnisation de la fgti

-----  
Par Analol18

Bonjour,

Au mois de juillet j'ai signer un constat d'accord de la fgti. J'ai reçu par recommandé AR la notification d'homologation du constat d'accord le 17 septembre.

Au bout de combien de temps je percevrai le chèque ?

Le cheque me sera t'il envoyer à moi même ou à mon avocate qui c'est charger de toute l'affaire et de la demande d'indemnisation ?

Si c'est mon avocate qui le reçoit sera t'il à l'ordre de la carpa?

En espérant trouver réponse à mes questions.

Merci de vos réponse